

## **Demande d'autorisation pour la constitution d'un gage sur une entreprise de chemin de fer**

L'entreprise de chemin de fer Gornergrat-Monte Rosa-Bahnen SA, société anonyme dont le siège est à 3920 Zermatt, sollicite l'autorisation de constituer un gage sur la ligne de chemin de fer à crémaillère Zermatt-Gornergrat, d'une longueur totale de 9,339 km, y compris les accessoires et le matériel d'exploitation, conformément à l'art. 9, al. 2, de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemin de fer et de navigation, et la liquidation forcée de ces entreprises (RS 742.211).

Le gage d'un montant de 16 000 000 francs est constitué en quatrième rang, en faveur de la banque UBS SA. Il garantit un crédit de 16 000 000 francs affecté au financement de l'acquisition de quatre automotrices doubles ainsi qu'au programme d'investissement 2004–2008.

Les oppositions à cette demande doivent être adressées par écrit à l'Office fédéral des transports, Bollwerk 27/29, 3003 Berne, jusqu'au 4 octobre 2004.

31 août 2004

Office fédéral des transports:

Section droit, Ueli Stückelberger

## **Demande d'autorisation pour la constitution d'un gage sur une entreprise de chemin de fer (Gornergrat-Monte Rosa-Bahnen AG)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.08.2004
Date	
Data	
Seite	4449-4449
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 900

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.